

ÉTUDES MUSICALES

- 19 PREMIERS PAS
- 25 DOMINANTE INSTRUMENTALE
- 28 PRATIQUE COLLECTIVE AU CONSERVATOIRE
- 30 COURS DE FORMATION MUSICALE
- 32 DOMINANTE VOCALE FILIÈRE VOIX
- 34 DOMINANTE VOCALE CHANT LYRIQUE
- 36 ACCOMPAGNEMENT AU PIANO
- 38 ÉRUDITION MUSICALE
- 41 IMPROVISATION À L'ORGUE
- 42 DIRECTION D'ORCHESTRE
- 44 JAZZ ET MUSIQUES IMPROVISÉES
- 48 PRATIQUES COLLECTIVES VOCALES DIRIGÉES
- 50 PRATIQUES COLLECTIVES INSTRUMENTALES DIRIGÉES

ÉTUDES MUSICALES

Premiers pas

ÉVEIL 5 ANS ET ÉVEIL 6 ANS

À 5 et 6 ans, l'enfant manifeste ses émotions et apprend à les gérer, parallèlement au développement de l'acquisition du geste. Le cours d'Éveil va lui permettre de découvrir le monde artistique par le biais d'activités sensorielles conduites conjointement par un enseignant musicien et un enseignant danseur.

| HORAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022 | |
|--|--|
| ÉVEIL 5 ANS | ÉVEIL 6 ANS |
| MERCREDI de 10h à 11h <u>ou</u> de 14h à 15h | MERCREDI de 11h à 12h <u>ou</u> de 13h à 14h |

ATELIER DE DÉCOUVERTE INSTRUMENTALE (ADI)

Parcours de découverte des instruments de musique destiné aux enfants de 6 à 10 ans, ce voyage musical permet de faire connaître les différents instruments à l'enfant qui pourra, par la suite, faire un choix éclairé, proche de sa sensibilité. Le parcours est constitué de 3 séances de 45 minutes de découverte pour chacun des 8 instruments proposés, entre octobre et mai. Des instruments adaptés aux enfants sont mis à leur disposition lors des séances.

Réunion d'information ADI : jeudi 30 septembre 2021 à 18h30 en visio-conférence

Début du parcours ADI : mercredi 13 octobre 2021

Fin du parcours ADI : mercredi 18 mai 2022

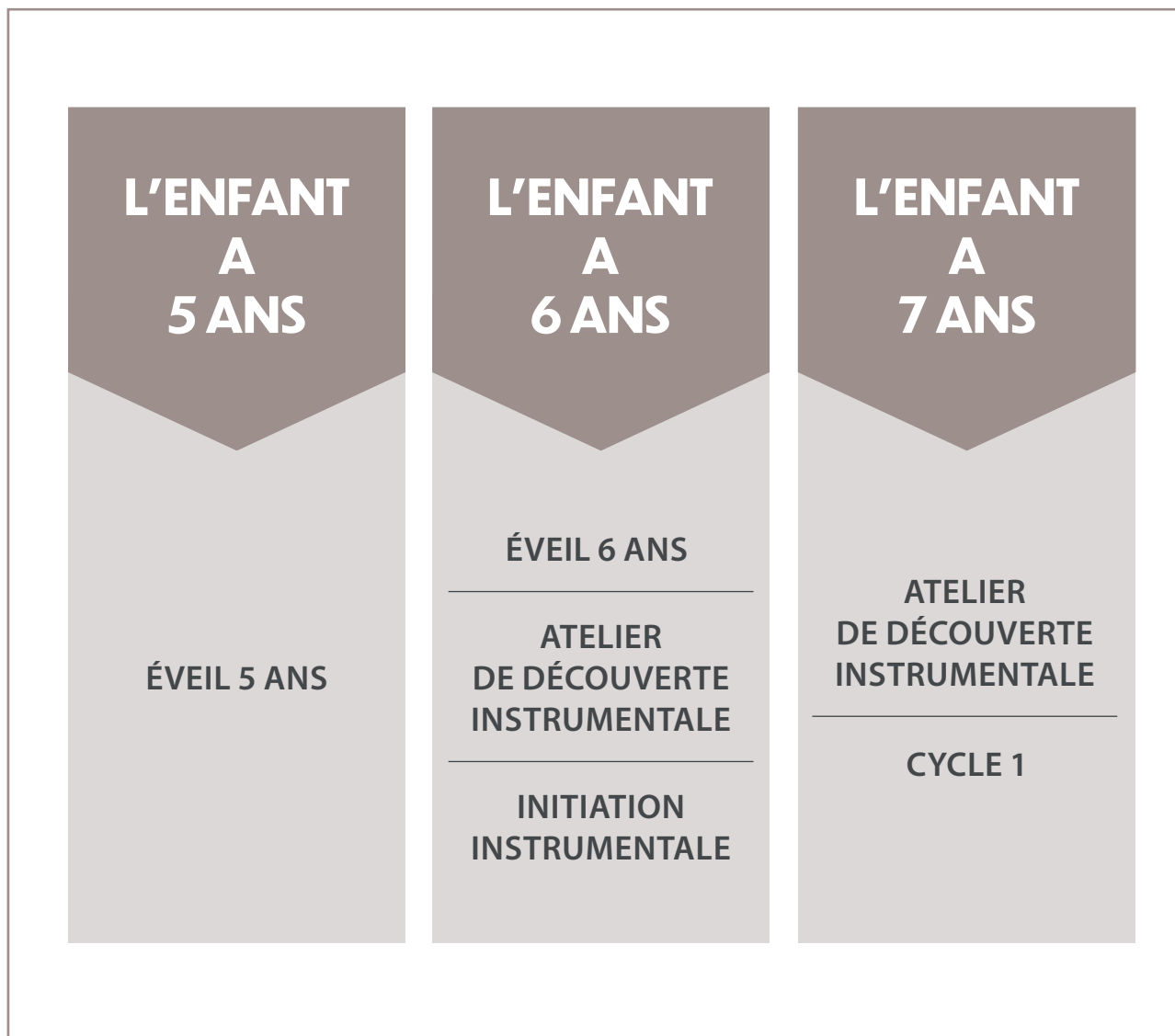
Portes ouvertes avec les parents pour le choix d'un instrument en 2022/2023 : mercredi 25 mai 2022

L'ADI reste accessible jusqu'à 10 ans. Une initiation instrumentale est envisageable dès l'âge de 6 ans, dans la limite des places disponibles.

| HORAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022 |
|--|
| MERCREDI de 14h à 14h45 |
| Alto - Violoncelle - Hautbois - Clarinette - Cor - Trombone - Flûte à bec - Clavecin |

INITIATION INSTRUMENTALE

L'initiation instrumentale permet aux enfants de 6 ans, faisant preuve d'une grande appétence pour un instrument, de débiter la pratique de celui-ci avant l'âge requis à l'entrée en 1^{er} cycle. Cet apprentissage réalisé par l'enseignant de la discipline est adapté à l'âge de l'enfant, tant par la pédagogie que par le temps hebdomadaire consacré.



ÉTUDES MUSICALES

L'enseignement, dans chacun des cursus, comprend une discipline dominante et des disciplines complémentaires.

DOMINANTE POSSIBLES (DISCIPLINE PRINCIPALE)

- Instrument - Filière voix - Chant lyrique - Jazz - Accompagnement au piano - Improvisation à l'orgue - Direction d'orchestre ;
- Formation musicale ;
- Analyse (à partir du cycle spécialisé) - Écriture - Composition - Gravure musicale.

À NOTER

Concernant les études de piano, le travail personnel doit se faire impérativement sur un piano acoustique. Les claviers électroniques ne sont pas adaptés à cet apprentissage.

DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES OBLIGATOIRES

Formation et culture musicales

- Formation musicale obligatoire pour tous les élèves jusqu'à l'obtention de la récompense terminale fixée pour chaque cycle (voir tableaux ci-après) ;
- Culture musicale (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) obligatoire à partir du 3^e cycle.

Classes d'ensemble

- Chant choral obligatoire en premier cycle de Formation musicale ;
- Ensembles instrumentaux, ensembles vocaux et ensembles de jazz obligatoires en fonction des cycles et des cursus ;
- En 2^e cycle : orchestre obligatoire dans toutes les filières (un cours hebdomadaire de 1h30) ;
- À partir du 3^e cycle : participation obligatoire à l'Orchestre symphonique et/ou l'Orchestre à vents et percussions.

Se référer au chapitre « La Pratique collective au Conservatoire » (page 28).

Musique de chambre

La musique de chambre est obligatoire à partir du 3^e cycle. Évaluée sur examen, une prestation du groupe est obligatoire dès la 1^{re} année et est récompensée par une mention. À l'issue de la 2^e année (ou avant sur décision du jury), la prestation permet l'obtention de l'UV du Certificat d'Études Musicales (CEM). À l'issue de la 3^e année (ou avant sur décision du jury), elle permet l'obtention de l'UV du Diplôme d'Études Musicales (DEM).

Basse continue

Obligatoire pour les clavecinistes à compter du 3^e cycle et pour les élèves d'accompagnement au piano en cycle spécialisé.

DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES FACULTATIVES


- À partir de la 3^e année du 1^{er} cycle d'instrument : ensembles à cordes ou à vents facultatifs (un cours hebdomadaire de 1h à 1h30) ;
- Chœurs du Conservatoire : Chœur d'enfants (8-12 ans), Chœur d'ados (à partir de 12 ans), Atelier polyphonique 2^e cycle, Ensembles vocaux (à partir de 15 ans) ;
- Gravure musicale ;
- Écriture, orchestration, composition ;
- Initiation à la direction d'orchestre, au chant lyrique ou à l'improvisation ;
- Basse continue pour claviéristes ;
- Instrument ou jazz complémentaire ;
- Piano complémentaire.

La pratique d'un instrument complémentaire dit « ancien » est encouragée dans un souci d'ouverture esthétique (traverso pour les flûtistes, viole de gambe pour les violoncellistes, violon baroque pour les violonistes, etc.) et peut donner lieu à la validation d'une UV complémentaire optionnelle.

Il est fortement recommandé aux élèves de se doter d'une culture artistique solide et pour ce faire, outre l'obligation d'assister au spectacle vivant, de suivre certains enseignements d'érudition en plus des enseignements obligatoires : Culture musicale, théâtrale ou chorégraphique, Écriture, Orchestration, Composition.

L'ÉCOLE DU SPECTATEUR

La rencontre avec les œuvres et avec les artistes d'aujourd'hui qui les défendent fait intimement partie de la formation d'un musicien, danseur ou comédien. Le Conservatoire facilite cette rencontre par le biais d'une saison artistique riche, diversifiée et de grande qualité.

Tout élève inscrit en 3^e cycle, cycle spécialisé ou de perfectionnement devra assister à deux manifestations « professionnelles » au moins par an, organisées par le Conservatoire et en attester au moyen d'une carte « École du spectateur » à faire tamponner à l'entrée de l'événement. Les manifestations éligibles à ce dispositif sont indiquées par le sigle  dans la brochure de saison du Conservatoire.

ÉTUDES MUSICALES

Dominante instrumentale

À l'âge de 7 ans (CE1), l'intégration se fait en 1^{er} cycle d'instrument. Mais, selon les spécificités de certains instruments, on peut débiter à un autre moment.

CYCLE 1

Le 1^{er} cycle a une durée de 3 à 5 ans, tant pour la Formation musicale que pour la pratique instrumentale. À l'intérieur du cycle, l'évaluation se fait sous forme de contrôle continu.

Filière des Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM)

Deux cours hebdomadaires d'instrument de 45 minutes chacun sont dispensés en pédagogie de groupe, à deux ou trois élèves, sur le temps scolaire (sauf si l'élève est seul dans le cours).

Filière des Horaires Aménageables (AMÉ)

La durée hebdomadaire du cours d'instrument est au minimum de 20 minutes et peut aller jusqu'à une heure en pédagogie de groupe, hors temps scolaire (sauf si possibilité sur le temps scolaire).

Filière Hors Temps Scolaire (HTS)

La durée hebdomadaire du cours d'instrument est au minimum de 20 minutes et peut aller jusqu'à une heure en pédagogie de groupe, hors temps scolaire. Le cours a lieu le soir après la classe, le mercredi après-midi ou le samedi.

Examen de fin de 1^{er} cycle

C'est l'évaluation des notions fondamentales, en cela il marque une étape dans le parcours d'études musicales. Pour la discipline instrumentale : présentation d'un morceau imposé donné 6 semaines avant la date de l'examen et d'un morceau au choix travaillé dans l'année.

La présentation à l'examen de fin de 1^{er} cycle, obligatoire dès la 4^e année, permet d'accéder au 2^e cycle si obtention de la mention Bien ou Très Bien. Le jury se compose du Directeur ou de son représentant et d'au moins une personnalité extérieure invitée, spécialiste de la discipline.

CYCLE 2

Il a une durée de 3 à 5 ans, tant pour la Formation musicale que pour la pratique instrumentale. À l'intérieur du cycle, l'évaluation se fait sous forme de contrôle continu.

Le volume hebdomadaire du cours d'instrument est compris entre 30 et 45 minutes et peut aller jusqu'à 1h30 en pédagogie de groupe. Selon les filières, ce cours a lieu soit sur le temps scolaire, soit hors temps scolaire.

Brevet d'Études Musicales (BEM)

Ce diplôme représente une première étape dans la période d'approfondissement des acquis. Trois UV sont nécessaires à l'obtention de ce Brevet : UV Instrument (dominante) - UV Formation musicale - UV pratique collective (excepté pour les claviers).

La présentation à l'examen de fin de 2^e cycle, obligatoire dès la 4^e année, permet de valider l'UV du BEM et d'accéder au 3^e cycle si obtention de la mention Bien ou Très Bien. Le jury se compose du Directeur ou de son représentant et d'au moins une personnalité extérieure invitée, spécialiste de la discipline.

CYCLE 3 ET AU-DELÀ

La durée hebdomadaire du cours d'instrument est comprise entre 45 minutes et 1h30. Selon les filières, ce cours a lieu soit sur le temps scolaire, soit hors temps scolaire.

À l'issue du 3^e cycle, l'UV dominante du Certificat d'Études Musicales (CEM) peut être décernée avec la mention Bien ou Très Bien.

À l'issue du cycle spécialisé, l'UV dominante du Diplôme d'Études Musicales (DEM) est décernée sans distinction de mention. L'examen est régional.

La poursuite des études dans un cycle n'est pas possible une fois l'UV dominante du diplôme terminal de ce cycle obtenue. Néanmoins, la poursuite des études est proposée en Parcours Personnalisé de Formation (PPF) à l'issue du 3^e cycle ou en cycle de perfectionnement à l'issue du cycle spécialisé, afin de valider les éventuelles UV complémentaires manquantes.

Les élèves inscrits en cycle spécialisé doivent être affiliés, sous certaines conditions, au régime de Sécurité sociale étudiante.

| | DURÉE DU CYCLE | MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|-------------------------|---|---|
| CYCLE 1 | 3 à 5 ans | Examen de fin de cycle |
| CYCLE 2 | 3 à 5 ans | Brevet d'Études Musicales (BEM) <ul style="list-style-type: none"> • UV Instrument • UV Formation musicale • UV Pratique collective dirigée * |
| CYCLE 3 | 2 à 4 ans | Certificat d'Études Musicales (CEM) <ul style="list-style-type: none"> • UV Instrument • UV Formation musicale (BEM) • UV Musique de chambre • UV Pratique collective dirigée * • UV Culture musicale - 1^{re} année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) • UV École du spectateur • UV Basse continue pour les clavecinistes (1^{re} année validée) |
| SPÉCIALISÉ | 2 à 4 ans (sur concours d'entrée régionalisé) | Diplôme d'Études Musicales (DEM) <ul style="list-style-type: none"> • UV Instrument • UV Formation musicale (CEM) • UV Musique de chambre • UV Pratique collective dirigée * • UV Culture musicale - 2^e année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) • UV École du spectateur • UV Lecture à vue pour les pianistes • UV Basse continue pour les clavecinistes (2^e année validée) |
| PERFECTIONNEMENT | 1 à 2 ans (sur lettre de motivation) | Prestation publique École du spectateur obligatoire |

* à l'exception des claviers

SPÉCIFICITÉ DU CURSUS D'ORGUE

Le cursus d'orgue fait l'objet d'une articulation spécifique jusqu'à la fin du 2^e cycle, due à l'apprentissage du pédalier :

| | | |
|----------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Cycle clavier : 2 à 3 ans | Cycle 1 : 2 à 4 ans | Cycle 2 : 2 à 4 ans |
|----------------------------------|----------------------------|----------------------------|

ÉTUDES MUSICALES

Pratique collective au Conservatoire



La pratique collective dirigée des élèves du Conservatoire régional du Grand Nancy (instrumentistes et chanteurs) doit se faire en priorité au sein des ensembles du Conservatoire.

Elle fait partie intégrante du cursus d'études, de ce fait, elle est tout aussi importante que les autres disciplines. Elle est obligatoire à partir du 1^{er} cycle pour les chanteurs et du 2^e cycle pour les instrumentistes.

L'affectation des élèves dans les orchestres et ensembles (ouverte aux différentes esthétiques) est effectuée par la responsable du Service Action culturelle, sur proposition des enseignants, en concertation avec les différents chefs. Pour les ensembles se réunissant par sessions, c'est la direction qui détermine, pour chaque élève, le nombre de sessions obligatoires dans l'année.

L'élève doit arriver aux répétitions en maîtrisant en amont sa partie.

L'obtention de l'UV Pratique collective dirigée des différents diplômes se fait sur la base de l'assiduité et de l'investissement. Elle peut être conditionnée par une évaluation du niveau de maîtrise des traits d'orchestre ou des parties vocales à tout moment.

ASSIDUITÉ

Pour le bon fonctionnement des orchestres et l'élaboration des programmes, il est impératif que l'ensemble des élèves désignés assistent à chacune des répétitions auxquelles il est convoqué. Les absences sont sanctionnées conformément au règlement intérieur de l'établissement. La participation au concert d'un élève ayant été absent à une ou plusieurs répétitions pourra être remise en question par le chef d'orchestre ou le chef de chœur.

Pour les sessions de l'Orchestre à vents et percussions et de l'Orchestre symphonique, les demandes d'absence exceptionnelle, même justifiées, sont soumises à l'accord préalable du Directeur.

PONCTUALITÉ

Les élèves doivent respecter les horaires des répétitions et des concerts. L'heure de début de répétition indique le moment où l'ensemble commence son travail. Cela implique que les élèves rejoignent le plateau de répétition suffisamment en avance afin de trouver leur place et de s'installer, de préparer leurs partitions, d'accorder leur instrument ou d'avoir chauffé leur voix au préalable, pour l'heure de début de la répétition. Cette disposition concerne également le retour des élèves après une pause éventuelle.

L'accord des instruments reste toujours placé sous la responsabilité du chef d'orchestre. En 1^{er} cycle, l'accord est réalisé par le chef. En 2^e cycle, un premier accord est effectué par les élèves en apprentissage avant la répétition, accord repris par le chef en début de répétition. En 3^e cycle et au-delà, l'accord est effectué par les élèves en autonomie avant la répétition, et pourra être repris par le chef si nécessaire.

MATÉRIEL D'ORCHESTRE ET DE CHŒUR

En amont de la session, il est remis à l'élève un jeu de partitions dont il se trouve responsable. Dans certains cas, les partitions devront être achetées par les familles. L'élève doit conserver ses partitions tout au long de l'année scolaire et au-delà, dans le cas où une œuvre serait susceptible d'être rejouée, et afin de se constituer une bibliothèque personnelle.

Outre son instrument, chaque élève doit avoir en sa possession, lors des répétitions, un crayon à papier et une gomme.

La tenue de concert sera celle indiquée par le chef.

ÉTUDES MUSICALES

Cours de Formation musicale

CYCLE 1

Pour les élèves de la filière CHAM qui sont à l'école élémentaire, la durée hebdomadaire de cours est de 1h30 (en deux séances). Un cours de Lecture d'ensemble à l'instrument, un cours d'Écoute et un cours de Chant choral, de 45 minutes chacun, viennent compléter le parcours.

Tous ces cours ont lieu au Conservatoire sur le temps scolaire (lundi après-midi et vendredi matin).

Dans les filières AMÉ et HTS, la durée hebdomadaire de cours est de 1h30 (en une ou deux séances). Un cours de Chant choral de 45 minutes vient compléter le parcours.

CYCLE 2

Pour les élèves des filières CHAM et AMÉ qui sont au collège, la durée hebdomadaire de cours est de 2 heures, sur le temps scolaire.

Dans la filière HTS, la durée hebdomadaire de cours est de 2 heures, en dehors du temps scolaire.

CYCLES 3 ET SPÉCIALISÉ

En 3^e cycle, quelle que soit la filière, la durée hebdomadaire de cours est de 2h30, hors temps scolaire. Ce cycle se fait au minimum sur deux années.

En cycle spécialisé, la durée hebdomadaire de cours varie entre 3 et 5 heures (en deux séances), hors UV complémentaires. Ce cycle se fait au minimum sur deux années.

Le suivi d'un cours de Formation musicale est obligatoire dans la filière S2TMD, sur toute la durée des études, jusqu'à l'obtention du CEM de Formation musicale au moins.

À NOTER

Les examens de Formation musicale comprennent des épreuves écrites et orales dont la nature est communiquée en début d'année scolaire et dont le calendrier est communiqué dans le courant de l'année scolaire. Les élèves sont tenus de passer l'examen dans son intégralité. Aucun report de notes n'est possible d'une année à l'autre. Il n'y a pas de session de rattrapage.

| | DURÉE DU CYCLE | MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|-------------------|---|--|
| CYCLE 1 | 3 à 5 ans | Examen de fin de cycle à partir de la 4 ^e année |
| CYCLE 2 | 3 à 5 ans | Examen de fin de cycle à partir de la 4 ^e année, pour l'obtention du Brevet d'Études Musicales de Formation musicale et par conséquent, de l'UV du Certificat d'Études Musicales |
| CYCLE 3 | 2 à 4 ans | Examen de fin de cycle à partir de la 2 ^e année, pour l'obtention du Certificat d'Études Musicales de Formation musicale et par conséquent, de l'UV du Diplôme d'Études Musicales |
| SPÉCIALISÉ | 2 à 4 ans (sur concours d'entrée) | Diplôme d'Études Musicales (DEM) <ul style="list-style-type: none"> • UV dominante (oreille, chant, lecture) • 3 UV complémentaires obligatoires (2 ans d'études minimum par UV) : Analyse musicale, Technique vocale, 1^{er} cycle a minima d'Accompagnement ou UV de Piano complémentaire • 2 UV optionnelles à choisir parmi : 1^{er} cycle a minima d'Écriture, Harmonie au clavier, Commentaire d'écoute, Accompagnement ou Piano complémentaire (en fonction de l'UV obligatoire retenue), Filière voix (3^e cycle validé), Chœur ou Ensemble vocal • UV École du spectateur |

ÉTUDES MUSICALES

Dominante vocale

Filière voix

La dominante vocale appelée « Filière voix » est ouverte aux enfants à partir du CE1. En 1^{er} et 2^e cycle, elle est organisée uniquement en CHAM, en partenariat avec l'école Braconnot pour le primaire, et les collèges de La Craffe ou Alfred-Mézières à partir de la 6^e. Il est possible d'intégrer la Filière voix à tout moment, sur concours d'entrée.

Objectifs

- Permettre à l'enfant de se former à la musique par le chant ;
- L'aider à découvrir et à perfectionner ses capacités vocales et musicales ;
- Développer l'écoute de soi et des autres ;
- Pratiquer la musique dès le début des études en s'intégrant dans un dispositif collectif ;
- Participer à des manifestations musicales sous forme d'auditions, concerts, spectacles pluridisciplinaires, collaborations avec l'Opéra national de Lorraine, etc.

CYCLE 1

Polyphonie 1^{er} cycle (à partir de la 2^e année) - Technique vocale - Formation musicale - Initiation à un instrument polyphonique (à partir de la 3^e année) - Geste chanté (en CE1 uniquement).

Les cours sont répartis sur deux demi-journées, sur le temps scolaire.

CYCLE 2

Atelier polyphonique 2^e cycle - Technique vocale - Formation musicale - Poursuite de la pratique d'un instrument polyphonique.

Les cours sont répartis sur plusieurs demi-journées, sur le temps scolaire.

CYCLE 3

Ensembles vocaux - Technique vocale - Formation musicale - Musique de chambre - Poursuite optionnelle de la pratique d'un instrument polyphonique.

NB : Ces différents cours peuvent être collectifs, semi-collectifs ou individuels.

| | DURÉE DU CYCLE | MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|---------|------------------|---|
| CYCLE 1 | 3 à 5 ans | Examen de fin de cycle |
| CYCLE 2 | 3 à 5 ans | Brevet d'Études Musicales (BEM) <ul style="list-style-type: none">• UV Dominante vocale• UV Formation musicale• UV Instrument polyphonique |
| CYCLE 3 | 1 à 3 ans | Certificat d'Études Musicales (CEM) <ul style="list-style-type: none">• UV Dominante vocale• UV Formation musicale (BEM)• UV Musique de chambre• UV Ensemble vocal• UV Culture musicale - 1^{re} année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute)• UV École du spectateur• UV facultative : Instrument polyphonique |

ÉTUDES MUSICALES

Dominante vocale
Chant lyrique

| | DURÉE DU CYCLE | MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|------------|---|--|
| INITIATION | 1 an | Admission ou non en cycle 1 lors de l'examen de fin de cycle |
| CYCLE 1 | 2 à 3 ans | Examen de fin de cycle |
| CYCLE 2 | 2 à 3 ans | Brevet d'Études Musicales (BEM) <ul style="list-style-type: none"> • UV Chant lyrique • UV Formation musicale chanteur incluant le piano complémentaire • UV Pratique collective vocale dirigée |
| CYCLE 3 | 2 à 3 ans | Certificat d'Études Musicales (CEM) <ul style="list-style-type: none"> • UV Chant lyrique • UV Formation musicale chanteur incluant le piano complémentaire • UV Culture musicale - 1^{re} année validée (Histoire de la musique ou Analyse ou Commentaire d'écoute) • UV École du spectateur • UV Musique de chambre * • UV Pratique collective vocale dirigée |
| SPÉCIALISÉ | 2 à 4 ans (sur concours d'entrée régionalisé) | Diplôme d'Études musicales (DEM) <ul style="list-style-type: none"> • UV Chant lyrique • UV Formation musicale chanteur incluant le piano complémentaire • UV Culture musicale - 2^e année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) • UV École du spectateur • UV Musique de chambre * • UV Pratique collective vocale dirigée |

| | | |
|-------------------------|--|--|
| PERFECTIONNEMENT | 1 à 2 ans (sur lettre de motivation) | Prestation publique École du spectateur obligatoire |
|-------------------------|--|--|

* ou récitatif ou théâtre

LA FORMATION MUSICALE CHANTEUR

Pour les élèves chanteurs, un cursus spécifique de Formation musicale se décline comme ci-après. Il est toutefois possible, et même conseillé, de suivre en plus le cursus de Formation musicale instrumentiste. Néanmoins, à partir du 2^e cycle de Chant lyrique, la Formation musicale instrumentiste ne peut se substituer à la Formation musicale chanteur obligatoire.

| | DURÉE DU CYCLE | MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|----------------|------------------|--|
| CYCLE 1 | 2 à 4 ans | Examen de fin de cycle (à partir de la 2 ^e année) |
| CYCLE 2 | 2 à 4 ans | UV Formation musicale chanteur du Brevet d'Études Musicales |
| CYCLE 3 | 2 à 4 ans | UV Formation musicale chanteur du Certificat d'Études Musicales et du Diplôme d'Études Musicales |

L'ENSEMBLE VOCAL CHANTEURS

L'Ensemble vocal chanteurs est destiné aux élèves de la classe de chant lyrique afin de compléter leur cursus par la pratique vocale collective (écoute harmonique, justesse, découverte du répertoire pour chœur dans une approche stylistique appropriée, phonétique des langues étrangères, projets en collaboration avec divers ensembles instrumentaux, etc.).

La participation à cet ensemble est obligatoire pour les chanteurs, sur toute la durée du cursus, à partir du 1^{er} cycle.

ÉTUDES MUSICALES

Accompagnement au piano



| | DURÉE DU CYCLE | MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|------------|---|---|
| INITIATION | 1 an | Admission ou non en cycle 1 sur examen |
| CYCLE 1 | 1 à 3 ans | Examen de fin de cycle |
| CYCLE 2 | 1 à 3 ans | Examen de fin de cycle |
| CYCLE 3 | 2 à 3 ans | Certificat d'Études Musicales (CEM) <ul style="list-style-type: none"> • UV Technique d'accompagnement • UV Piano (niveau 3^e cycle) • UV Basse continue (1^{re} année validée) • UV Formation musicale (BEM) • UV Culture musicale - 1^{re} année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) • UV Musique de chambre • UV École du spectateur |
| SPÉCIALISÉ | 2 à 3 ans (sur concours d'entrée) | Diplôme d'Études Musicales (DEM) <ul style="list-style-type: none"> • UV Technique d'accompagnement • UV Pratique (séance de travail) • UV Basse continue (2^e année validée) • UV Piano (niveau cycle spécialisé) • UV Formation musicale (CEM) • UV Culture musicale - 2^e année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) • UV Musique de chambre • UV Stages * • UV École du spectateur |

* Stages de cycle spécialisé :

- dans les classes de chant (un stage d'une semaine dans l'année) ;
- dans les classes d'instrument (un stage d'une semaine dans l'année) ;
- dans les classes de danse (un stage d'une semaine dans l'année).

ÉTUDES MUSICALES

Érudition musicale

CULTURE MUSICALE

Histoire de la musique

Permettant de valider l'une des UV obligatoires pour l'obtention du CEM et du DEM, le cursus d'Histoire de la musique s'appuie chaque année sur une thématique différente pour explorer tous les domaines ayant trait à la compréhension du langage musical : analyse, esthétique et histoire. Il a pour objectif de fournir aux élèves des repères et des compétences simples leur permettant d'orienter leur pratique musicale vers des choix éclairés.

Analyse musicale

Permettant également de valider l'une des UV obligatoires du CEM et du DEM, le cursus d'Analyse musicale a pour objectif de donner les réflexes, connaissances et compétences nécessaires afin de comprendre le projet esthétique d'un compositeur au travers d'une ou plusieurs de ses œuvres. Cette étude doit avoir un lien le plus direct possible avec la pratique musicale des élèves. L'évaluation se fait sur la base d'un contrôle continu et d'un court mémoire à présenter devant un jury externe en fin d'année.

Commentaire d'écoute

Permettant également de valider l'une des UV obligatoires du CEM et du DEM, le Commentaire d'écoute est une discipline quasi incontournable car donnant lieu à une épreuve lors des concours ouvrant la voie vers une formation professionnelle supérieure dans les métiers de la musique. Le Commentaire d'écoute représente une véritable synthèse des compétences musicales, musicologiques et rédactionnelles des candidats. Cet enseignement a donc pour objectif de donner la méthodologie permettant d'assimiler et d'organiser les informations sonores issues d'extraits appartenant à des horizons musicaux les plus vastes possibles (réflexes et compréhension d'écoute, prise de notes, rédaction et culture musicale) mais aussi d'accroître ses capacités d'oreille, en particulier harmonique et fonctionnelle.

CRÉATION MUSICALE

Écriture musicale

L'Écriture musicale consiste en l'étude pratique des accords et de leurs enchaînements, appelée harmonie, et de l'écriture à plusieurs voix mélodiques réelles, qu'on appelle polyphonie ou contrepoint. Ces études se basent principalement sur la réalisation par l'élève de textes musicaux polyphoniques (pour quatuor à cordes, puis pour orgue ou duo avec piano) dans des styles allant du baroque (Corelli, Bach) jusqu'à la fin du romantisme (Brahms, Fauré).

Cette classe permet de développer l'oreille musicale, ainsi que la connaissance du langage et la notion de style ; en cela elle s'adresse à tous les élèves souhaitant approfondir leurs connaissances musicales et permet de donner une base indispensable à ceux intéressés par l'harmonisation, l'arrangement, l'instrumentation, l'orchestration, la composition, ou suivant les cours d'analyse et de direction d'orchestre.

Au sein de la classe d'Écriture sont aussi dispensés des cours d'orchestration (classique, romantique et moderne) pour les élèves les plus avancés. Ces cours sont basés sur l'analyse d'œuvres orchestrales du répertoire ainsi que la réalisation d'orchestrations par les élèves à partir de pièces originales écrites pour le piano.

| | DURÉE DU CYCLE | MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|------------|----------------|--|
| CYCLE 1 | 1 an | Examen de fin de cycle |
| CYCLE 2 | 1 à 3 ans | Examen de fin de cycle |
| CYCLE 3 | 1 à 3 ans | Certificat d'Études Musicales (CEM) <ul style="list-style-type: none">• UV Harmonie• UV Contrepoint• UV Formation musicale (BEM)• UV Culture musicale - 1^{re} année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute)• UV École du spectateur |
| SPÉCIALISÉ | 2 à 4 ans | Diplôme d'Études Musicales (DEM) <ul style="list-style-type: none">• UV Harmonie (réalisation d'un texte instrumental)• UV Contrepoint (écriture de variations instrumentales) ou Fugue (écriture d'une fugue dans le style de Bach)• UV Formation musicale (CEM)• UV Culture musicale - 2^e année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute)• UV École du spectateur• UV au choix : Écriture jazz ou Composition ou Orchestration ou Direction d'orchestre |

Composition

Cette classe s'adresse à des élèves ayant un niveau minimum de CEM en Formation musicale, et ayant, de préférence, suivi les classes d'Analyse et d'Écriture.

Contenu : réalisation de travaux divers (de la mélodie à des musiques de scène ou à l'image). La durée hebdomadaire de cours est d'une à deux heures.

Sur proposition du professeur et en fonction des travaux de l'élève, un jury peut se réunir afin d'admettre l'élève en 3^e cycle ou cycle spécialisé et lui attribuer une récompense sur la base des travaux réalisés (enregistrés ou joués en direct).

Harmonie au clavier

Cette classe s'adresse aux élèves ayant un niveau minimum de technique pianistique (à partir du 3^e cycle) et désirant aborder de façon pratique l'harmonie, développer leur oreille et leur approche des partitions. La durée hebdomadaire de cours est de 30 minutes à une heure, en individuel ou collectif. L'évaluation est interne et annuelle.

Atelier interprétation

Cet enseignement concerne les élèves à partir de la fin du 2^e cycle. Le contenu est déterminé par les partitions apportées par les élèves (analyse, travail de mémoire, d'oreille, approche des paramètres d'interprétation, etc.). Il s'agit vraiment d'un travail « à la carte » en liaison avec l'enseignant d'instrument. La durée hebdomadaire de cours est de 30 minutes à une heure par semaine sur un, deux ou trois trimestre(s).

Gravure Musicale

| | DURÉE DU CYCLE | MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|---------|------------------|--|
| CYCLE 1 | 1 à 2 ans | <i>Pré-requis : niveau d'entrée en 3^e cycle de Formation musicale</i> Certificat de Gravure Musicale (CGM) |
| CYCLE 2 | 1 à 2 ans | Diplôme de Gravure Musicale (DGM) |

ÉTUDES MUSICALES

Improvisation à l'orgue

Cette classe s'adresse à des organistes confirmés désireux d'acquérir des compétences en improvisation, dans la grande tradition du métier d'organiste. Des pré-requis d'Harmonie au clavier et d'Écriture sont indispensables.

Les cours sont collectifs. Durée hebdomadaire du cours : 1h à 3h.

Admission en initiation sur entretien avec l'enseignant. Admission à partir du 3^e cycle sur concours d'entrée.

| | DURÉE DU CYCLE | MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|------------|---|--|
| INITIATION | 1 à 3 ans | Admission ou non en 3 ^e cycle |
| CYCLE 3 | 1 à 3 ans (sur concours d'entrée) | Certificat d'Études Musicales (CEM) <ul style="list-style-type: none">• UV Improvisation à l'orgue• UV Formation musicale (BEM)• UV Culture musicale - 1^{re} année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute)• UV École du spectateur• UV Interprétation à l'orgue (niveau 3^e cycle) |
| SPÉCIALISÉ | 2 à 3 ans (sur concours d'entrée) | Diplôme d'Études Musicales (DEM) <ul style="list-style-type: none">• UV Improvisation à l'orgue• UV Formation musicale (CEM)• UV Culture musicale - 2^e année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute)• UV École du spectateur• UV Interprétation à l'orgue (niveau cycle spécialisé) |

ÉTUDES MUSICALES

Direction
d'orchestre



Cette classe s'adresse à des musiciens désireux de découvrir, puis d'approfondir les techniques de direction d'ensembles instrumentaux et d'orchestre. Elle comprend les enseignements suivants : lecture des partitions d'orchestre, travail d'audition intérieure, gestique générale et appliquée, histoire de la direction d'orchestre, orchestration, réduction d'orchestre au piano, exercices pratiques avec de petits ensembles, stages dans les classes d'instruments de l'orchestre, dépiage de fautes.

Il est conseillé d'avoir suivi un cursus théorique complet : Formation musicale, Analyse musicale, Écriture, Histoire de la musique, et d'avoir un bon niveau instrumental avec des notions élémentaires de piano. Au besoin, les enseignements suivants peuvent être comblés si les capacités d'oreille (niveau minimum 3^e cycle) sont acquises : Harmonie, Analyse musicale et Histoire de la musique.

Les cours sont en partie individuels (approche des partitions) et collectifs (gestique et exercices pratiques).

Durée hebdomadaire des cours : 2h à 3h30

Admission en initiation sur entretien avec l'enseignant. Admission à partir du 3^e cycle sur concours d'entrée.

| | DURÉE DU CYCLE | MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|-------------------|---|--|
| INITIATION | 1 à 3 ans | Admission ou non en 3 ^e cycle |
| CYCLE 3 | 1 à 3 ans (sur concours d'entrée) | Certificat d'Études Musicales (CEM) <ul style="list-style-type: none"> • UV Direction d'orchestre • UV Formation musicale (BEM) • UV Culture musicale - 1^{re} année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) • UV École du spectateur • UV Instrument (niveau 3^e cycle) |
| SPÉCIALISÉ | 2 à 3 ans (sur concours d'entrée) | Diplôme d'Études Musicales (DEM) <ul style="list-style-type: none"> • UV Direction d'orchestre • UV Formation musicale (CEM) • UV Culture musicale - 2^e année validée (Histoire de la musique ou Analyse musicale ou Commentaire d'écoute) • UV École du spectateur • UV Instrument (niveau cycle spécialisé) |

ÉTUDES MUSICALES

Jazz et musiques improvisées

Ce cursus, qui s'adresse à des élèves de niveaux et d'horizons musicaux très diversifiés, permet de s'initier, de pratiquer, de se perfectionner dans une perspective professionnelle ou dans le cadre d'une pratique amateur de haut niveau. L'admission dans ce département est soumise à la réussite d'un concours d'entrée composé d'une évaluation instrumentale, d'un test d'harmonie (épreuve écrite) et d'un entretien. Ce concours d'entrée a lieu chaque année au mois de septembre et comporte deux tours (admissibilité et admission).

Le programme des études et les objectifs du département jazz impliquent que les élèves disposent du temps minimum nécessaire pour le suivi des cours et la pratique personnelle. Au cours de l'année, des auditions et des concerts sont organisés par le Conservatoire afin que les élèves se produisent en public dans des conditions professionnelles de spectacle vivant. Prolongement indispensable de l'enseignement, les concerts favorisent le développement artistique de chacun et permettent la mise en pratique des acquis en situation réelle de scène.

Un cursus de Formation musicale en trois niveaux est spécifique aux études de jazz. Les musiciens effectuant parallèlement des études instrumentales dans l'esthétique dite « classique » sont tenus de suivre également un cours de formation musicale dite « traditionnelle ». Un CEM de Formation musicale instrumentiste, par équivalence, correspond au niveau 3 de Formation musicale jazz.

Après l'initiation (facultative), le cursus du département jazz est organisé en quatre cycles et aboutit au Certificat d'Études Musicales (CEM) et/ou Diplôme d'Études Musicales (DEM). L'évaluation est globale et prend en compte l'ensemble des disciplines suivies.

INITIATION

D'une durée d'un an, l'initiation offre une mise à niveau aux élèves ne pouvant encore prétendre à une admission en 1^{er} cycle.

CYCLE 1

D'une durée de 3 à 5 ans, le 1^{er} cycle prévoit l'enseignement des disciplines suivantes :

- Dominante (guitare, batterie, basse électrique, contrebasse, instrument monophonique, vocal, piano) ;
- Formation musicale jazz ;
- Harmonie/Composition/Arrangement ;

- Participation aux ateliers de pratique collective.

À la fin du cycle, un jury se prononce sur l'accès au 2^e cycle.

CYCLE 2

D'une durée de 3 à 5 ans, le 2^e cycle prévoit l'enseignement des mêmes disciplines que précédemment, auxquelles s'ajoute l'Histoire du jazz. Ce cycle débouche également sur un examen, lors duquel un jury se prononce sur l'accès au 3^e cycle et la délivrance des UV du Brevet d'Études Musicales (BEM).

CYCLE 3

D'une durée de 2 à 4 ans, le 3^e cycle est axé sur la notion de projet personnel par la participation des élèves de manière toujours plus active aux concerts tant intra-muros qu'à l'extérieur, dans le cadre du rayonnement du Conservatoire. La fin du cycle est sanctionnée par le Certificat d'Études Musicales (CEM).

CYCLE SPÉCIALISÉ

La durée du cycle est de 2 à 4 ans. Les élèves obtiennent un diplôme pré-professionnel, le Diplôme d'Études Musicales (DEM).

FORMATION MUSICALE JAZZ

Un enseignement de Formation musicale spécifique au jazz fait partie du cursus et est organisé sur trois niveaux. Pour chacun des niveaux, l'élève doit valider chacun des modules suivants :


- Oreille ;
- Lecture ;
- Analyse et commentaire ;
- Rythme.

Pour certains modules, le contrôle continu est pris en compte. La durée des études est de 1 à 4 ans dans chaque niveau.

Un CEM de Formation musicale instrumentiste, par équivalence, correspond au niveau 3 de Formation musicale jazz.

L'ÉCOLE DU SPECTATEUR

La rencontre avec les œuvres et avec les artistes d'aujourd'hui qui les défendent fait intimement partie de la formation d'un musicien, danseur ou comédien. Le Conservatoire facilite cette rencontre par le biais d'une saison artistique riche, diversifiée et de grande qualité.

Tout élève inscrit en 3^e cycle, cycle spécialisé ou de perfectionnement devra assister à deux manifestations « professionnelles » au moins par an, organisées par le Conservatoire et en attester au moyen d'une carte « École du spectateur » à faire tamponner à l'entrée de l'événement. Les manifestations éligibles à ce dispositif sont indiquées par le sigle  dans la brochure de saison du Conservatoire.

| | DURÉE DU CYCLE | MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|------------|---|--|
| INITIATION | 1 à 2 ans | Admission ou non en 1 ^{er} cycle |
| CYCLE 1 | 3 à 5 ans | Examen de fin de cycle |
| CYCLE 2 | 3 à 5 ans | Brevet d'Études Musicales (BEM) <ul style="list-style-type: none"> • UV Instrument • UV Formation musicale jazz (niveau 1) • UV Harmonie/Composition/Arrangement (niveau 1) |
| CYCLE 3 | 2 à 4 ans | Certificat d'Études Musicales (CEM) <ul style="list-style-type: none"> • UV Instrument • UV Formation musicale jazz (niveau 2) • UV Harmonie/Composition/Arrangement (niveau 2) • UV Histoire du jazz (niveau 1) • UV École du spectateur • UV Pratique collective dirigée (Big Band) |
| SPÉCIALISÉ | 2 à 4 ans (sur concours d'entrée) | Diplôme d'Études Musicales (DEM) <ul style="list-style-type: none"> • UV Instrument • UV Formation musicale jazz (niveau 3) • UV Harmonie/Composition/Arrangement (niveau 3) • UV Histoire du jazz (niveau 2) • UV École du spectateur • UV Pratique collective dirigée (Big Band) |

JAZZ COMPLÉMENTAIRE

Un cours de jazz complémentaire permet aux musiciens dits « classiques » de découvrir et de s'initier aux codes, répertoires, technicité et esthétiques propres au jazz et aux musiques improvisées.

UV COMPLÉMENTAIRE PRATIQUE DU JAZZ AU SAXOPHONE

Ce cours s'adresse aux élèves de 2^e cycle de la classe de saxophone. Il s'inscrit dans une démarche d'ouverture indispensable au jazz, à l'improvisation, et à l'invention sur les modes de jeu utilisés dans le jazz.

Un cours collectif hebdomadaire de 1h30 est dispensé. L'UV est décernée lorsque l'élève a totalisé trois trimestres sur toute la durée de son 2^e cycle.

Objectifs :

- Travailler le son, les phrasés et le vocabulaire propre au jazz ;
- Aborder l'improvisation par la paraphrase, l'imitation dans un contexte tonal ou modal spécifique au jazz ;
- Favoriser une approche sensorielle de la musique et de son instrument par l'oralité ;
- Développer le sens de la pulsation, de cycle et l'aisance rythmique par une approche sensorielle ;
- Faire connaissance avec le jazz à travers quelques uns de ses courants.



ÉTUDES MUSICALES

Pratiques collectives vocales dirigées

En premier cycle de Formation musicale, chaque élève, quel que soit son instrument, est amené à pratiquer le chant choral durant 45 minutes chaque semaine, de la première année à la quatrième année, ce qui lui permet ainsi d'avoir un premier contact avec la musique d'ensemble. La découverte de sa voix chantée, le développement du chant intérieur et d'une écoute active apportent à l'élève des outils qu'il peut mettre au service de l'expression musicale, dès le début de ses études.

Les différents chœurs : le Chœur d'enfants (8-12 ans), le Chœur d'ados (à partir de 12 ans), le Jeune ensemble vocal (à partir de 15 ans), ainsi que l'Atelier polyphonique 2^e cycle permettent aux élèves désireux de travailler de manière plus intensive le répertoire du chant choral. Des projets de diffusion s'appuient sur la motivation des élèves qui peuvent être sollicités pour chanter dans différents cadres (session avec l'Orchestre symphonique du Conservatoire, Opéra national de Lorraine, musées, festivals locaux et régionaux, maisons de retraite, etc.).

ENSEMBLE VOCAL CHANTEURS

L'Ensemble vocal chanteurs est un ensemble à voix mixtes destiné aux élèves de la classe de chant lyrique afin de compléter leur cursus par la pratique vocale collective (écoute harmonique, justesse, découverte du répertoire pour chœur dans une approche stylistique appropriée, phonétique des langues étrangères, projets en collaboration avec divers ensembles instrumentaux, etc.).

La participation à cet ensemble est obligatoire pour les chanteurs, sur toute la durée du cursus, à partir du 1^{er} cycle.

| | |
|---|---|
| ATELIER POLYPHONIQUE 2^E CYCLE Marguerite Adamczewski | mardi de 14h30 à 15h30 - Salle 302 |
| ATELIER POLYPHONIQUE 2^E CYCLE Christine Bohlinger-Philbert | vendredi de 14h30 à 15h30 - Salle 201 |
| CHŒUR D'ENFANTS Christine Bohlinger-Philbert | mercredi de 14h30 à 15h30 - Salle 201 |
| CHŒUR D'ADOS Christine Bohlinger-Philbert | mercredi de 13h30 à 14h30 - Salle 201 |
| JEUNE ENSEMBLE VOCAL Marguerite Adamczewski | jeudi de 18h15 à 19h30 - Salle 302 |
| ENSEMBLE VOCAL CHANTEURS Marguerite Adamczewski | mardi de 18h30 à 20h - Salle 302 |

ÉTUDES MUSICALES

Pratiques collectives
instrumentales dirigées



| NIVEAU INSTRUMENTAL | 1C2 | 1C3 | 1C4 | 2C1 | 2C2 | 2C3 | 2C4 | 3C | SPÉ. | PERF. |
|---|----------------------------|-----|-------------------------|--------|-----|-----------------------------------|-----|----|------|-------|
| ORCHESTRE À CORDES CYCLE 1 Estelle Magar-Loviconi Mercredi de 13h15 à 14h15 - Auditorium | Cordes | | | | | | | | | |
| ORCHESTRE À VENTS ET PERCUSSIONS CYCLE 1 Adam Campbell Vendredi de 18h30 à 19h30 - Salle 302 | Harmonie et percussions | | | | | | | | | |
| ENSEMBLE DE PERCUSSIONS CYCLE 1 Frédéric Lombart Mercredi de 13h30 à 14h30 - Salle 003 | Percussions | | | | | | | | | |
| ENSEMBLE POP'CORDES Cécile Depoutot-Monlong Certains samedis de 10h30 à 12h ou de 13h30 à 15h - Salle 201 | Cordes | | | | | | | | | |
| BANDE DE HAUTOIS ET DE BASSONS Pierre Colombain Enseignement par sessions | Hautbois et bassons | | | | | | | | | |
| GRAND ENSEMBLE DE CUIVRES Chef invité Enseignement par session | Cuivres | | | | | | | | | |
| ORCHESTRE D'HARMONIE JUNIOR HTS Didier Parison Mercredi de 14h30 à 16h - Auditorium | | | Harmonie et percussions | | | | | | | |
| ORCHESTRE D'HARMONIE JUNIOR CHAM Didier Parison Vendredi de 15h45 à 17h15 - Auditorium | | | Harmonie et percussions | | | | | | | |
| ORCHESTRE À CORDES CYCLE 2 HTS Marie Triplet-Stengel Mercredi de 16h30 à 18h - Auditorium | | | Cordes | | | | | | | |
| ORCHESTRE À CORDES CYCLE 2 CHAM Denis Rocher Vendredi de 15h45 à 17h15 - Salle Ravel | | | Cordes | | | | | | | |
| ENSEMBLE DE FLÛTES Sophie Dardeau Lundi de 18h30 à 19h30 - Salle 228 | | | | | | Flûtes | | | | |
| ENSEMBLE BAROQUE Isabelle Lartillot-Bestard Samedi de 9h30 à 11h - Salle 433 | | | | | | Tous instruments Musique ancienne | | | | |
| ENSEMBLE RENAISSANCE Céline Jacob Mercredi de 17h15 à 18h45 - Salle 228 Tous les 15 jours | | | | | | Tous instruments Musique ancienne | | | | |
| CONSORT DE VIOLES François Joubert-Caillet Jour et horaire à déterminer - Salle 229 | | | | Violes | | | | | | |

| NIVEAU INSTRUMENTAL | 1C2 | 1C3 | 1C4 | 2C1 | 2C2 | 2C3 | 2C4 | 3C | SPÉ. | PERF. |
|---|-----------------------------------|-----|-------------|-------------|-----|-----|-----|---------------------------------|--|-------|
| ENSEMBLE DE CLARINETTES Daisy Dugardin Lundi de 18h à 18h30 - Salle 428 | Clarinettes | | | | | | | | | |
| ENSEMBLE DE CLARINETTES Daisy Dugardin Mardi de 18h15 à 19h - Salle 428 | | | Clarinettes | | | | | | | |
| ENSEMBLE DE PERCUSSIONS CYCLE 2 Frédéric Lombart Lundi de 18h30 à 20h - Salle 003 | | | | Percussions | | | | | | |
| ENSEMBLE DE GUITARES CYCLE 2 Frédéric Neveux Mardi de 18h à 19h - Salle 215 | | | | Guitares | | | | | | |
| ORCHESTRE SYMPHONIQUE (OS) Chefs invités Enseignement par sessions | | | | | | | | Cordes, harmonie et percussions | | |
| ORCHESTRE À VENTS ET PERCUSSIONS (OVP) Chefs invités Enseignement par sessions | | | | | | | | Harmonie et percussions | | |
| ENSEMBLE DE GUITARES CYCLE 3 Frédéric Neveux Mardi de 19h à 20h30 - Salle 215 | | | | | | | | Guitares | | |
| ENSEMBLE DE CORS CYCLE 3 Jean-Philippe Chavey Lundi de 18h à 20h - Salle 215 | | | | | | | | Cors | | |
| ENSEMBLE DE PERCUSSIONS CYCLE 3 Franck Dentresangle Jour et horaire à déterminer - Salle 003 | | | | | | | | Percussions | | |
| ENSEMBLE DE SAXOPHONES Adam Campbell Vendredi de 17h30 à 18h30 - Salle 302 | Tous niveaux, du soprano au basse | | | | | | | | | |
| BIG BAND JAZZ Michaël Cuivillon Mercredi de 18h30 à 20h30 - Auditorium | | | | | | | | | Tous les instruments composant un Big Band | |
| ATELIER D'IMPROVISATION Violaine Gestalder Mardi de 18h30 à 19h30 - Salle 228 | Tous instruments | | | | | | | | | |
| ENSEMBLE DE VIOLONS Véronique Dominger Certains samedis de 13h30 à 16h45 - Salle 201 | | | | | | | | Violons | | |
| ENSEMBLE DE VIOLONCELLES Antoine Martynciow Jeudi de 17 à 18h - Salle 201 | Violoncelles | | | | | | | | | |